

La visite des provinces

*Père Italo Zedde, C.M.
Assistant Général*

Dans l'histoire de notre Congrégation il existe, depuis le temps de Saint Vincent lui-même, une longue tradition qui veut que le Supérieur Général ou un de ses délégués visite les maisons de façon régulière. Coste donne une liste de références en ce qui concerne les visites et ceux chargés de les faire. Saint Vincent a beaucoup écrit sur ce sujet, donnant d'abondantes indications sur le déroulement d'une visite, surtout du point de vue du renouveau dans la communauté. Comme introduction je vais donc utiliser certaines pensées tirées de saint Vincent.

Il écrivait par exemple à un supérieur le 29 juin 1646: "En ce qui concerne la visite des maisons de la Compagnie, c'est la coutume de chaque sainte Communauté et de l'Église elle-même". (SV II, 601).

Saint Vincent a fréquemment envoyé un missionnaire visiter les maisons. Les noms qui reviennent le plus souvent dans la liste des confrères délégués par saint Vincent pour ces visites sont ceux de J. Dehorgny, A. Portail, T. Berthe, Lambert aux Couteaux.

Écrivant à Jacques Chiroye, supérieur de la maison de Luçon en 1640, il dit entre autres choses: "Monsieur Dehorgny va venir visiter votre maison. J'espère [...] que sa visite sera une source de consolation et d'édification pour vous. Je vous verrai à travers ses yeux et vous embrasserai avec lui, dans l'amour de Notre Seigneur, que je supplie de tout mon coeur de vous accorder les dispositions de saint Zacharie et de sainte Élisabeth pour que vous puissiez recevoir les mêmes grâces que celles qu'ils reçurent de la visite que leur fit la Sainte Vierge" (SV II, 248).

A Lambert aux Couteaux, supérieur de Richelieu, il écrivait le 26 août 1640: "Nous sommes en train de faire visite ici même [à Saint Lazare]. Jamais je n'ai autant reconnu combien il est important pour nous de bien utiliser ce moment pour notre avancement spirituel. La Providence nous a donné la visite dans ce but... Nous devons essayer de faire en sorte que Dieu règne souverainement en nous, puis dans les autres" (SV II, 96-97).

1. Qu'est-ce que la Visite?

Après plus de trois siècles d'histoire de la Congrégation, nous pouvons remarquer que cette structure juridique, et que les visites elles-mêmes, ont beaucoup évolué depuis ce temps-là.

Aujourd'hui, le sujet est réglé par les Constitutions et les Statuts. On trouve dans les Statuts, et là seulement, une référence explicite à la visite. Sous la forme suivante:

"Il appartient au Supérieur Général:

"De se rendre personnellement ou par un délégué, au moins une fois au cours de son mandat, dans les Provinces et Vice-Provinces, afin de les encourager, de se rendre compte de leur situation et de celle de leurs membres, restant sauf son droit de procéder par ailleurs à la visite canonique si les circonstances le suggèrent" (Statuts 51, 2).

Quant aux Constitutions, elles ne font aucune mention explicite de la visite, au sens traditionnel du terme. Mais les articles 101, 102 et 103 fournissent, partiellement, la base juridique du gouvernement de l'ensemble de la Congrégation par le Supérieur Général. Ces articles incluent donc également les visites. Ils affirment en fait que le Supérieur Général, en tant que successeur de saint Vincent, doit gouverner la Congrégation de telle sorte que, tout spécialement à travers une animation spirituelle et une activité apostolique, le charisme de saint Vincent puisse demeurer toujours vivant dans l'Eglise. Ces déclarations font référence également aux provinces, aux maisons, et aux confrères pris individuellement.

Arrivés ici, il nous est permis de nous interroger pour savoir si ce que l'on nomme la visite canonique existe encore en fait. En d'autres termes: les visites faites par le Supérieur Général ou par les assistants sont-elles canoniques ou... deutérocanoniques? J'ai sollicité sur la question les lumières du Père Miguel Pérez Flores dont j'ai obtenu les précisions suivantes:

Le Canon 734 du Code de Droit Canonique, qui concerne les Sociétés de Vie Apostolique, renvoie au Canon 628, §1, où il est fixé que les Supérieurs devront visiter les maisons et les membres de leur Société, selon les lois propres de leur Société. C'est précisément ce en quoi consiste la visite canonique.

- Notre Statut 51, §2 affirme que le Supérieur Général, soit personnellement soit par un délégué, devra visiter les provinces et vice-provinces au moins une fois durant la période où il est en fonction. Telle est la prescription en ce qui regarde notre Congrégation.
- Quelques années plus tard, à la suite de notre Assemblée Générale de 1980, le nouveau Code de Droit Canonique approuva précisément pour les Sociétés de Vie Apostolique ce que nous avons dit dans notre Statut 51 !

§2. Il faut en conclure que, chaque fois que notre droit parle de visite, cela signifie toujours qu'il s'agit de visite canonique.

Selon ces prémisses, la clause fournie par le Statut 51, §1 "salvo jure visitationem canonicam peragendi" n'a désormais plus de sens. Le Supérieur Général, personnellement ou par l'entremise d'un autre, a toujours, selon notre droit propre, le droit de faire des visites.

2. Pourquoi et quand faire la visite?

En se basant sur les articles déjà cités des Constitutions et des Statuts, nous pouvons donner le résumé suivant de ce qui se passe durant la visite.

1- - Le but de la visite est premièrement d'animer les provinces sous tous les aspects de notre vie missionnaire. "Animer", avons-nous dit. Or, le concept d'"animation" est très large, et nous l'utilisons selon nos Constitutions et nos Statuts, et suivant les traditions et coutumes de la Congrégation.

2- - Un autre aspect important de la visite est la volonté d'améliorer la communication mutuelle entre, d'une part, les provinces et les confrères, et d'autre part, le Supérieur Général: en fait, c'est lui, le Père Général, qui doit être "le centre d'unité et de coordination des provinces" (Constitutions 102, Statuts 51, 2).

Habituellement toutes ces prescriptions et programmes sont mis en action de la manière suivante:

- 1) Celui qui doit faire la visite en prépare le calendrier et informe la province des points essentiels de la visite, à savoir qu'il y aura une entrevue personnelle avec chaque confrère de la province et également une réunion de toute la communauté dans chaque maison.
- 2) Au début de la visite, celui qui fait la visite tient une réunion avec le conseil provincial (dans la mesure du possible).
- 3) Une (seconde) réunion avec le conseil provincial est tenue à la fin de la visite. Cette ultime réunion est très importante. Celui qui fait la visite profite habituellement de ce moment pour donner au visiteur et à ses conseillers ses impressions et ses recommandations. Il est d'une grande importance d'échanger et de parler ensemble de la visite.

L'Assistant Général qui a fait la visite rédige alors un rapport destiné au Supérieur Général et au Conseil Général, concernant cette visite. Après discussion commune lors d'une réunion du Conseil Général, le Supérieur Général envoie deux lettres. L'une des deux, à chacun des confrères de la province, a pour but premier de les encourager et de les animer. Une deuxième lettre est en général envoyée au visiteur et à son conseil. Cette deuxième lettre a pour but, particulièrement, de présenter des suggestions ou des recommandations au Visiteur pour des cas spéciaux, ou des situations particulières. Ces dernières recommandations ne seront pas nécessairement rendues publiques.

Un an après la visite, le Supérieur Général, soit directement soit à travers l'Assistant qui a fait la visite, demande au Visiteur de lui envoyer un bref rapport sur la façon dont les recommandations et les suggestions contenues dans les lettres envoyées à la province à la fin de la visite ont été mises en pratique.

La visite étant un des devoirs principaux du Supérieur Général ou de son délégué, et du fait qu'il est le centre d'unité de la Congrégation, la visite a pour principal effet de maintenir une unité globale dans la Congrégation, et de développer l'animation spirituelle et l'activité apostolique dans les provinces (Constitutions 102, 103).

La nature de la visite est également mentionnée dans le numéro 107, 1- des Constitutions, où il est dit que le Supérieur Général devra "mettre tous ses soins à maintenir ferme et vivant l'esprit du saint Fondateur, à promouvoir sans cesse le zèle apostolique de la Congrégation et son ressourcement et à faire observer de la façon la plus efficace les Constitutions et Statuts".

3. Visites réalisées depuis la dernière Assemblée Générale

Il convient de souligner, dès le début, que ce sont les Assistants Généraux qui se chargent des visites de plus longue durée, lesquelles supposent des conversations et des entrevues avec chaque confrère pris en particulier, tandis que le Supérieur Général, communément, se charge des visites plus brèves, mais plus nombreuses qui consistent en des rencontres:

- avec les conseils provinciaux,
- avec les confrères dans deux ou trois endroits différents,
- avec les Filles de la Charité,
- avec les divers groupes de la Famille Vincentienne.

La raison de cette organisation est que le Supérieur Général ne peut se permettre de quitter la Curie Générale que pour des périodes ne dépassant pas deux semaines. Ainsi, l'expérience a démontré qu'il lui est pratiquement impossible de rencontrer tous les confrères d'une province un peu étendue.

Voici ci-dessous la liste des visites qui ont été faites depuis la dernière Assemblée Générale ou qui seront faites avant la prochaine Assemblée Générale.

Père Robert P. Maloney (*Supérieur Général*):

Des visites dans les provinces de *Chine Continentale*, de *Taiwan*, de *Tanzanie*, de *Bolivie*, du *Chili*, du *Zaire*, du *Vietnam*, d'*Albanie*, de *Mozambique*, de trois des provinces d'*Espagne*, de *Mexico*, de *Naples*, des provinces des *Etats-Unis d'Amérique*, où le Père Général a prêché diverses retraites aux Confrères et aux Filles de la Charité.

Cinq ou six fois par an le Père Général se rend à Paris pour des réunions avec le Conseil Général des Filles de la Charité. Trois fois par an il donne aux Filles de la Charité une conférence; en plus, il donne une conférence aux confrères de la Congrégation de la Mission à chaque session du *CIF*. Il a eu aussi des réunions avec les diverses Conférences de Visiteurs, en Europe, à la *CLAPVI*, aux *Etats-Unis*, en *Afrique*, en *Espagne* et en *Italie*.

Au cours des dernières années il a pris part à des réunions avec les responsables de la Famille Vincentienne, c'est-à-dire la Supérieure Générale des Filles de la Charité, le Président des Conférences de Saint-Vincent de Paul, le Président de l'AIC. Il a souvent participé à des assemblées avec les groupes nationaux des mouvements laïcs vincentiens.

En gros, le Supérieur Général, ainsi que les Assistants Généraux, sont absents de Rome pendant plus de la moitié de l'année, en raison des divers engagements dans les provinces, parfois ces absences dépassent les six mois.

Père Ignacio Fernández Mendoza (*Vicaire Général*):

Cuba (deux fois), *Costa Rica*, *Mexico*, *Pérou*, *Amérique Centrale*, *Barcelone*, *Chili*, *Porto Rico*, *Venezuela*, *Saragosse*, *Madrid* et *Salamanque*.

Père Lauro Palú (*Assistant Général*):

Argentine, *Mozambique*, *Rio de Janeiro*, *Colombie*, *Portugal*, *Equateur*, *Curitiba*, *Paris*, *Turin*.

Père Victor Bieler (*Assistant Général pour les missions*)

Hollande, *Ethiopie*, *Erythrée*, *Zaïre*, *Chine*, *Taiwan*, *Indonésie*, *Inde*, *Australie*, *Nigéria*, *Madagascar*, *Fortaleza*, *Philippines*.

Père Italo Zedde (*Assistant Général*):

Pologne (avec le Père Chester Mrówka, Visiteur de la Nouvelle Angleterre), *Hongrie*, *Slovénie* et *Canada*, *Slovaquie*, *Allemagne*, *Irlande*, *Toulouse*, *Autriche*, *Rome*, *Naples*, *Province du Middle East*, *Inde*, *Etats-Unis-Sud*, *Etats-Unis-Midwest*, *Etats-Unis-Nouvelle Angleterre*, *Etats-Unis-Est*.

Le **Père Victor Bieler**, *Assistant Général pour les Missions*, a beaucoup voyagé pour visiter, non seulement les provinces, mais aussi les *missions internationales*, ce qu'il fait habituellement une fois par an (*Iles Salomon*, *Bolivie*, *Rwanda*). Tous les Assistants Généraux ont prêché des retraites, particulièrement les **Pères Lauro Palú** et **Ignacio Fernández Mendoza**. Le **Père Italo Zedde** a aussi fait quelques voyages en *Europe de l'Est* (Ukraine et Sibérie), à la demande des évêques locaux, pour étudier la possibilité de nouvelles missions là-bas. Le **Père Palú** représente le Supérieur Général dans les contacts avec les divers groupes laïcs de la Famille Vincentienne: dans cette capacité il a voyagé pour assister à leurs réunions dans plusieurs pays différents.

Le **Père Emeric Amyot d'Inville**, *Secrétaire Général*, a fait quelques visites: en *Tanzanie*, au *Vietnam*, au *Cameroun*, à *Toulouse* et a prêché quelques retraites. Le **Père Patrick Griffin**, *Econome Général*, a voyagé beaucoup pour régler des problèmes liés à son office. Il rejoint fréquemment Paris en tant que coordinateur entre le Centre International de Formation (CIF) et la Curie Générale. Il ira sous peu visiter la mission de Tanzanie.

Conclusion et prévisions

D'abord, au nom de l'ensemble de la Curie Générale, et spécialement du Conseil Général, je voudrais exprimer mes remerciements les plus chaleureux et les plus sincères à tous les Visiteurs et conseils provinciaux, qui non seulement nous ont toujours reçus amicalement et fraternellement lors des visites; mais qui ont également pris à leur charge nos frais de déplacements.

Le but principal poursuivi par le Père Général dans ses visites, que ce soit en personne ou par un délégué, est précisément d'aider le visiteur et la province tout entière à se maintenir avec un plus grand courage dans l'esprit vincentien. Une autre raison est d'aider à résoudre certains problèmes provinciaux, quand c'est possible; parmi ces problèmes, certains trouvent leur solution avec le temps, d'autres sont tout simplement insolubles.

Finalement, je voudrais solliciter vos suggestions sur ce thème des visites. Dans le but d'aider le Père Général et ses Assistants à fournir un meilleur service aux provinces de la Congrégation.

(Traduction: François Brillet, C.M.)

Visites aux maisons au temps de Saint Vincent:

ANNECY:

— M. Dehorgny, II, 188; — M. Portail, III, 267, 472, 473; — M. Berthe, V, 599; VI, 629; VII, 16, 19, 495.

CAHORS:

— M. Portail, III, 26, 57, 71, 78, 81, 92, 98, 104, 106, 112, 114, 122, 126, 143; — par M. Dehorgny, VIII, 233, 263.

LE MANS:

— M. Portail, II, 569, 572, 577, 588; — saint Vincent, III, 403, 411, 412, 413, 415, 416, 419; — M. Lambert, IV, 273; — M. du Chesne, IV, 483, 492; — M. Alméras, V, 21, 22; — M. Berthe, V, 496; VI, 360; — M. Dehorgny, VIII, 114, 116.

LORM (NOTRE DAME DE)

— M. Berthe, VI, 576; — M. Dehorgny, VIII, 149; — M. Cuissot, VII, 358.

LUÇON:

— M. Dehorgny, II, 247; — M. Lambert, III, 215; — saint Vincent, III, 413, 430, 433; — M. Lambert, IV, 143; — M. Berthe, VI, 488, 520; — M. Dehorgny, VIII, 195, 213, 221, 474.

RICHELIEU:

— M. Portail, II, 609, 610, 612, 613, 619; III, 8, 25; — M. Berthe, V, 469; VI, 360; VII, 495; — par M. Dehorgny, VIII, 43, 114, 116, 130, 137, 143.

SAINT-LAZARE:

— Visites canoniques, II, 96, 102, 110, 112, 208.

SAINT-MEEN:

— M. Portail, II, 608, 610, 612; III, 73; — par saint Vincent, III, 413, 423; — par M. Berthe, V, 496; VI, 360; — par M. Dehorgny, VIII, 116.

SAINTES:

— M. Portail, III, 8, 25-28, 51; — M. Lambert, III, 215; — M...., V, 415; — M. Berthe, VI, 423, 487, 488, 521, 549; — M. Dehorgny, VIII, 43, 130, 195, 221.

SEDAN:

— M. Berthe, IV, 157, 183; VI, 615; VII, 591, 598; VIII, 11.

TOUL:

— M. Dehorgny, I, 446; II, 55, 67-68, 80; — M. Lambert, II, 290; — M. Portail, V, 433; — M. Berthe, VII, 598; VIII, 10, 11.

TREGUIER:

— saint Vincent, III, 413; — par M. Berthe, VI, 360; — M Dehorgny, VIII, 67, 116, 147, 194.

TURIN (Torino):

— M. Berthe, VI, 287, 587; VII, 16, 17, 19, 35, 227, 276, 296-297, 364, 399, 419, 422; VIII, 203.